

## La Sauvergarde de l'Enfance au Pays Basque français\*

(Safeguarding Childhood in the French Basque Country)

Pinatel, Jean

[BIBLID \[1136-6634 \(1998\) 11:7-24\]](#)

---

*Jean Pinatel, Président de l'Association pour la Sauvergarde de l'Enfance du Pays Basque depuis sa création à Bayonne en novembre 1947 et futur grand criminologue, brosse un tableau de l'action de cet organisme et insiste sur la nécessité d'une liaison entre les études criminologiques et les études basques.*

*Jean Pinatel, Euskal Herriko Haurren Babeserako Elkargoko buruak, eta gerora kriminologo handia izango zenak, 1947an sorturiko elkargo horren jarduera azaltzen du. Haren ustetan, azterketa kriminologikoen eta eusko ikasgaien arteko loturak handiagoa izan beharko luke.*

*El presidente de la Asociación para la Protección de la Infancia en el País Vasco y futuro gran criminólogo Jean Pinatel, expone la acción de esa entidad fundada en Bayona en noviembre de 1947, y juzga como necesaria una mayor vinculación entre los estudios criminológicos y los estudios vascos.*

---

\* *Ikuska*, vol. 3, nº 2-6, 1949, p. 106-111.  
*EJ*, vol. III, nº 4-5-6, 1949, p. 506-511.

La criminologie est une science récente, une science neuve. Création de l'Ecole Pénale Positiviste —souvent appelée Ecole Italienne— elle a été, tout d'abord, orientée vers l'anthropologie par le Docteur Lombroso, dont le célèbre ouvrage *L'Homme Criminel* est de 1876. Elle a pris ensuite, un caractère sociologique avec Sociologie Criminelle de Ferri parue en 1881 sous le titre *Les Nouveaux Horizons de Droit Pénal* et avec la Criminologie de Garofalo éditée en 1885.

Elle a toujours conservé depuis lors ce caractère sociologique, mais ici, comme dans tant d'autres domaines, la Sociologie s'est enrichie des progrès de la psychiatrie, avec notamment l'apport du Docteur Vervaeke en Belgique, du Docteur Heuyer en France, du Docteur Healy aux Etats-Unis. Elle est devenue également tributaire de la psychanalyse avec les disciples de Freud, de la psychologie avec le Père Genelli, et de la biotypologie avec le Professeur Benigno di Tullio.

De tous ces rapports, une synthèse peu à peu se dégage. Sous le nom de physique ou de géographie criminelle, on étudie de plus en plus les rapports de la race, du pays, du climat sur les manifestations de la délinquance.

La difficulté de semblables études, dont les résultats peuvent être exploités sur le plan statistique grâce aux progrès de la mécanographie, résulte —sans conteste— de l'imprécision même de la notion de race.

Il existe pourtant une race —la race basque— dont l'existence ne saurait être mise en doute, dont l'homogénéité est incontestable, malgré les allégations de Gobineau qui, dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines* prétendait que les Basques ont été produits par la fusion de races distinctes venues tout à tour chercher un refuge dans les régions montagneuses des Pyrénées.

Or, par un singulier paradoxe, il n'existe —à ma connaissance— aucune étude de criminologie sur les Basques, de même que le droit criminel des euskariens est singulièrement passé sous silence.

Sans m'attarder à rechercher les causes de cette lacune, et sans relever la critique de ceux qui soutiennent que les Basques ne se penchent que sur les vertus de leur race, je vous dirai tout de suite que je ne prétends pas la combler dans cette brève communication.

C'est qu'en effet, pour faire un travail valable dans cet ordre d'idées il faut, au préalable, forger un instrument de recherche, il faut constituer une équipe, il faut s'inspirer d'une méthode et d'un esprit communs.

Voici, pourtant, et ce sera l'objet de ma communication, que dans la contrainte des nécessités, une équipe est en train de se former pour lutter contre la variété la plus pitoyable de la délinquance et de la prédélinquance: l'enfance inadaptée.

L'enfance inadaptée est dans l'acception admise par les spécialistes, celle dont l'intégration correcte dans la collectivité requiert des méthodes particulières d'ordre médical, pédagogique ou social.

Je voudrais tout simplement attirer votre attention:

1<sup>o</sup> Sur la situation de l'enfance inadaptée en Pays Basque Français.

2<sup>o</sup> Sur les rapports des méthodes criminologiques et des études basques.

3<sup>o</sup> Sur la nécessité d'une liaison entre les recherches criminologiques et études basques.

## 1. L'ENFANCE INADAPTÉE EN PAYS BASQUE FRANÇAIS

La guerre a blessé dans leur corps et dans leur âme près de 180 millions d'enfants et d'adolescents. Des souffrances inouïes ont été endurées par les enfants de Pologne, de Grèce et de Hollande et, d'une manière générale, par les enfants juifs.

Ces perturbations ont entraîné des conséquences bien prévisibles pour tous ceux qui, connaissant les lois de saturation et de supersaturation criminelles de Ferri, savent que les perturbations accidentelles de la vie sociale influent directement sur la délinquance.

Dans tous les pays d'Europe la délinquance juvénile a monté en flèche durant la guerre, pour s'abaisser sensiblement immédiatement après, tout en restant encore beaucoup plus élevée qu'avant-guerre. En France, elle est passée de 12.000 à 34.000 pour se stabiliser aux alentours de 25.000.

On pourrait penser que ce phénomène s'est fait sentir avec moins d'acuité qu'ailleurs, dans le Pays Basque Français. Pourtant, les statistiques montrent que notre pays a été atteint par cette conséquence de la guerre. Les chiffres des mineurs de moins de 18 ans jugés par le Tribunal de Bayonne, dont la compétence s'étend aux trois provinces (Labourd, Soule, Basse-Navarre) sont à cet égard des plus éloquentes:

1938	38
1939	61
1940	82
1941	203
1942	149
1943	51
1944	78
1945	59
1946	86

Quelle est la portée exacte de ces chiffres?

1<sup>o</sup> Ils sont incomplets, car ils ne tiennent pas compte des faits de vagabondage et de prostitution qui ne sont pas des délits légaux dans le cadre de la législation pénale en vigueur s'appliquant à l'enfance.

2<sup>o</sup> Dans ces conditions il ne faut pas être étonné —compte tenu que la prostitution n'est pas considérée comme un délit— que la délinquance légale des filles soit notablement inférieure à celle des garçons. Dans les trois dernières années (1944-1945-1946) on trouve une proportion de 87 % de garçons et de 13 % de filles. Ces résultats se décomposent ainsi

	1944	1945	1946	Totaux
Garçon	68	54	71	193
Filles	10	5	14	29

3<sup>o</sup> Plus intéressantes encore que les variations tenant au sexe, sont celles qui sont fonction du milieu géographique. Pendant ces trois dernières années, 45 % des délits ont été commis à la campagne et 55 % à la ville.

Le tableau suivant reflète cette constatation:

	1944	1945	1946
Délinquance générale	78	59	85
Délinquance rurale	30	35	34
Délinquance urbaine	48	24	51

Ces chiffres appellent deux observations:

a) La délinquance rurale offre une constance remarquable, ce qui prouve que les perturbations de la vie sociale ne l'atteignent guère.

b) Au contraire, la délinquance urbaine varie d'une manière beaucoup plus marquée. Il est clair qu'il s'agit d'une délinquance essentiellement sociale et fonction dans une large mesure des circonstances générales et de la reprise du tourisme. Le fait que, pendant l'année 1945 la délinquance urbaine est descendue à un point très bas —inférieur à la délinquance rurale— s'explique si l'on songe que cette année-là coïncide avec la cessation des hostilités et que le tourisme n'a repris normalement que l'année suivante.

4° Il n'est pas indifférent, enfin, de savoir quelles sont dans les cités urbaines celles qui sont le plus touchées par la délinquance.

Le tableau suivant établi pour les villes donne des résultats évocateurs:

	1944	1945	1946	Totaux	%
Bayonne	13	5	8	26	21
Biarritz	11	2	15	28	23
Anglet	14	9	11	34	28
St-Jean-de-Luz	2	5	10	17	13
Ciboure	7	0	4	11	9
Le Boucau	1	3	3	7	6
				123	100

C'est dire que le classement des villes en fonction de la délinquance juvénile s'établit ainsi:

Anglet	28 %
Biarritz	23 %
Bayonne	21 %
St-Jean-de-Luz	13 %
Ciboure	9 %
Le Boucau	6 %

Le cas d'Anglet, dont la population est la moins homogène, montre que l'influence néfaste des circonstances de la guerre et du tourisme s'exerce le plus largement, là où le cadre social est le moins rigide.

Mais il ne suffit pas d'indiquer le mal: il faut y remédier. Jusqu'à ces derniers temps, le sort qui attendait les mineurs délinquants c'était la prison préventive, d'abord, la maison d'éducation surveillée ensuite.

Or à l'heure actuelle, l'administration est aux prises avec une inflation pénitentiaire sans précédent. D'autre part, les maisons d'éducation surveillée, bien qu'heureusement rénovées, sont en nombre insuffisant.

J'ai proposé il y a un an environ, dans une conférence que M. Le Ministre de la Justice m'avait chargée de faire aux Juges des enfants réunis en sessions d'études à Paris, que dans tous les centres démographiques importants, une trilogie: service social, centre d'accueil, home de semi-liberté fut instituée.

Le Service Social a pour but d'aider et de conseiller les familles désorganisées, de prévenir la délinquance dans toute la mesure du possible, de faire des enquêtes approfondies sur chaque cas signalé.

Le Centre d'Accueil a pour objet d'éviter la prison aux mineurs, et de permettre d'observer l'enfant avant de le juger.

Le home de semi-liberté a pour mission d'offrir à l'enfant un cadre familial, véritable substitut de la famille déficiente, dans lequel il vivra tout en faisant dans des conditions normales sa scolarité et son apprentissage.

Au mois de novembre 1947, M. Le Général Lafont, à qui l'on ne saurait trop rendre hommage, prit l'initiative de créer à Bayonne une Association pour la Sauvegarde de l'Enfance du Pays Basque dont, par la suite je devais être nommé Président, avec le concours de Mme Delay, comme Vice-Présidente.

Déjà, le Service Social a été organisé. Deux assistantes sociales, dont l'active Mlle Chantillon, assurent le service du Tribunal. En outre, un Centre d'accueil a été ouvert au mois de mai 1948 à Ustaritz. Son personnel au complet comprend 1 directeur assisté de sa femme pour l'économat, 3 éducateurs et 1 assistante sociale-psychologue. Ce sont tous des spécialistes. Le médecin du Centre est le Docteur Goyenette, dont le dévouement est sans limites. Un médecin-psychologue de Bordeaux l'assiste pour la partie psychologique. Un aumônier va être nommé incessamment, mais il a déjà officieusement commencé son ministère et c'est M. L'Abbé Lafitte.

L'an prochain, nous l'espérons, le home de semi-liberté pourra être créé.

Ainsi, l'équipement de l'Association sera parachevé et une lutte efficace menée contre la délinquance juvénile, dont le développement risquerait de ternir la pureté de l'âme basque.

## 2. METHODES CRIMINOLOGIQUES ET ETUDES BASQUES

Les objectifs humains, les préoccupations sociales et morales qui sont à la base de l'action de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance, ne sauraient faire perdre de vue qu'elle est aussi un instrument de travail pour le développement des études basques.

Les méthodes crimnologiques modernes mettent au premier plan de leurs buts l'étude de la personnalité des délinquants. Spécialement, des méthodes précises permettent d'arriver à la connaissance intime des mineurs. Elles comportent deux phases: l'analyse et la synthèse.

L'analyse est constituée par diverses études:

1. l'enquête sociale qui met en relief la triple histoire de la famille, de l'enfant et du délit.
2. l'examen médical qui met en lumière l'état sanato-physique du mineur.
3. l'examen médico-psychologique qui, à l'aide de tests appropriés, mesure son intelligence et éclaire son caractère.
4. l'examen d'orientation professionnelle qui permet de déceler ses aptitudes.
5. l'étude de son comportement qui souligne les réactions affectives, intellectuelles et instinctives.

Ces données particulières fournissent les matériaux d'où sortira la synthèse. La personnalité de l'enfant sera d'abord déterminée en elle-même, puis à travers les circonstances de son délit, qui constitue ce que nous appelons le mécanisme de la délinquance et que les Italiens nomment la dynamique criminelle. De la confrontation de ces éléments statiques et dynamiques sortira le pronostic.

Ce pronostic tiendra compte de divers éléments:

1) Il tiendra compte, tout d'abord, au point de vue individuel, du fait que le mineur est soit un malade ou un infirme, soit un débile intellectuel (idiot, imbecile ou arriéré, qu'il ne faut pas confondre avec un simple retardé), soit un caractériel, c'est-à-dire dans la classification classique un émotif, un schizoïde, un cyclothymique, un instable, un paranoïaque, un épileptique ou un pervers. Ces troubles caractériels sont, dans la majorité des cas légers ou moyens et susceptibles alors de rééducation, ou encore fixes, et dans ce cas, ils sont l'expression d'une anomalie constitutionnelle.

2) Il tiendra compte, ensuite, au point de vue social du degré de dissociation familiale, dont la conséquence psychologique se traduit par ce que les psychanalistes appellent des complexes.

On le voit, ces méthodes ont pour but de permettre une connaissance en profondeur des enfants et des familles. C'est dire que les investigations qui vont être poursuivies à ce sujet peuvent grandement intéresser les études basques.

En effet:

a) toutes les constatations effectuées feront l'objet d'une exploitation statistique par les méthodes mécanographiques,

b) les résultats qui s'en dégageront pourront être complétés par des études parallèles effectuées selon les mêmes méthodes dans les écoles. Ainsi, on pourra comparer le normal et le pathologique et réciproquement.

Il sera possible de la sorte de mettre en lumière:

1) *Du point de vue social* les causes de dissociation de la famille basque.

2) *Du point de vue physique*, celles qui menacent la vitalité de la jeunesse basque.

3) *Du point de vue psychologique*, les mécanismes conscients et inconscients qui contribuent à perturber le développement normal de sa vie affective, intellectuelle et instinctive.

### **3. NECESSITE D'UNE LIAISON ENTRE LES RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES ET LES ETUDES BASQUES**

En conclusion, l'application des méthodes scientifiques de la criminologie doit constituer un apport capital pour les études basques.

A la phase de l'empirisme et de la monographie va se substituer la méthode comparative d'ensemble de la statistique.

De tout cela résulte la nécessité d'une liaison entre les spécialistes de la jeunesse inadaptée et de la jeunesse normale pour étudier, grâce à une méthode scientifique comparative, les problèmes d'ordre social, médical, psychologique qui se posent.

Il n'est pas interdit de penser que les études basques peuvent voir leur horizon élargi par cette coopération, sans parler des riches perspectives humaines qu'ouvre l'action sociale de la Sauvegarde de l'Enfance du Pays Basque.